

## Ce qu'il faut savoir sur la prévoyance surobligatoire

---

Le système suisse de prévoyance repose sur trois piliers, à savoir l'AVS/l'AI (l'assurance-vieillesse et survivants, l'assurance invalidité : 1er pilier), la prévoyance professionnelle (2ème pilier) et la prévoyance individuelle (3ème pilier).

Le cadre légal dans la gestion des avoirs de prévoyance surobligatoire du 2ème pilier offre une certaine personnalisation dans la stratégie d'investissement.

Ces solutions, aussi dénommées "plans 1e", sont régies par l'art. 1e de l'ordonnance de la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) et s'appliquent aux salaires supérieurs à CHF 129'060.

La séparation de la prévoyance surobligatoire de la prévoyance obligatoire présente de nombreux avantages pour les entreprises et les bénéficiaires. Notre proposition s'adresse à tous les entrepreneurs propriétaires de leur entreprise (S.A. ou Sàrl) ainsi qu'aux indépendants dans les secteurs de la santé, du juridique, de la construction, du domaine financier et du consulting d'entreprise.

## Vos besoins

---

Pour l'employeur : les plans 1e permettent de soulager le bilan de votre entreprise car le risque d'assainissement disparaît et ceux-ci peuvent s'avérer judicieux fiscalement pour transférer les actifs de votre entreprise vers votre fortune privée.

Pour le bénéficiaire : la personnalisation de votre prévoyance surobligatoire vous donne la possibilité de placer votre capital de manière attractive et flexible afin de profiter des opportunités de rendement. La transparence en matière d'avoirs de prévoyance, de suivi de la performance ainsi que des coûts est renforcée. En outre, la séparation des avoirs surobligatoires de la partie obligatoire vous protège des risques de redistribution.

Les Fils Dreyfus & Cie SA, Banquiers vous offre une gestion de fortune fidèle à ses principes d'investissement conservateurs pour vos avoirs de prévoyance en mettant en œuvre la stratégie de placement désirée dans les limites autorisées par la LPP.

Vous pouvez choisir entre quatre portefeuilles différents (en plus d'un portefeuille 100% obligations) selon votre profil de risque et de rendement. Une solution de placement individualisée avec des titres en direct peut être mise en place sous certaines conditions à partir d'un montant de CHF 750'000.-.

## Processus d'investissement

---

La stratégie de placement de Dreyfus Banquiers se définit comme conservatrice. Le processus d'investissement est conçu pour identifier des valeurs défensives de haute qualité afin de construire des portefeuilles avec des risques contrôlés.

Une pondération sectorielle active est appliquée au niveau des actions. La sélection des titres résulte d'un screening quantitatif. La construction du portefeuille, quant à elle, se base sur un concept de volatilité minimale. Cette approche permet de réduire les fluctuations de valeurs et ainsi dégager une performance ajustée au risque supérieure.

En plus d'un profil purement obligataire (part actions 0%), Dreyfus Banquiers propose quatre profils de risque qui se différencient essentiellement par leur allocation en actions. Vous avez le choix entre une stratégie conservatrice (part actions max. 25%), une stratégie modérée (part actions max. 40%), une stratégie dynamique (part actions max. 60%) et une stratégie croissance (part actions max. 80%).

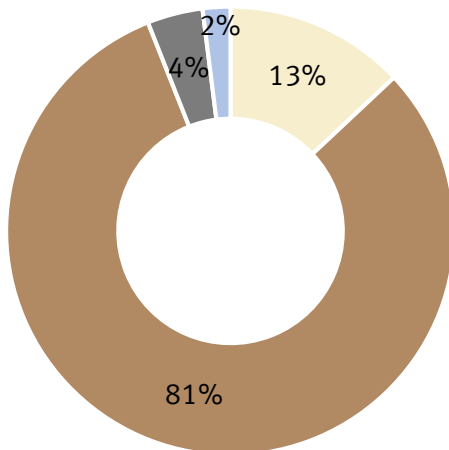
La stratégie est choisie suite à une analyse approfondie de vos objectifs de placement et de vos besoins personnels en tenant compte de votre pension au risque.

## En de bonnes mains.

**Quelle est la solution la mieux adaptée à vos besoins ?**

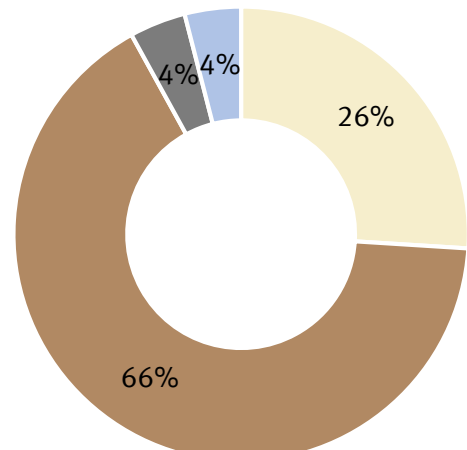
Afin de vous aider à trouver le produit de prévoyance le mieux adapté à vos besoins, les différentes stratégies de libre passage de Dreyfus Banquiers sont présentées à titre d'exemple dans les tableaux suivants. Dans la mise en œuvre concrète, l'objectif est de générer un rendement supplémentaire pour le portefeuille. À cette fin, les écarts de rendement et de risque à moyen et à court terme par rapport aux valeurs à long terme de la stratégie sont exploités en surpondérant ou en sous-pondérant les catégories d'actifs et les sec-teurs d'actions.

**Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 25**



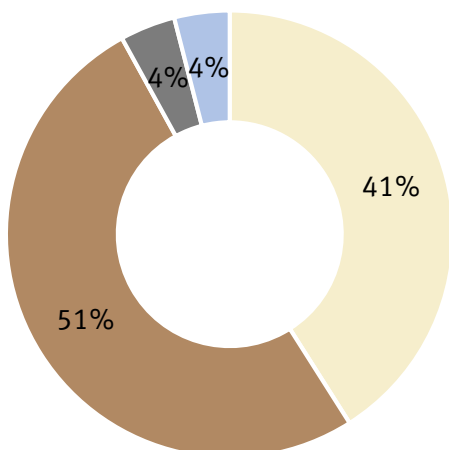
■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

**Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 40**



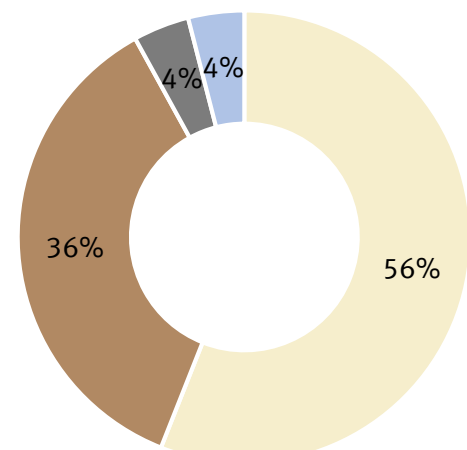
■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

**Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 60**



■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

**Stratégie de Dreyfus Banquiers - LPP 80**



■ Actions ■ Obligations ■ Or ■ Immobilier

Ce document sert à des fins d'informations et de publicité.

En de bonnes mains.